

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence¹

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
École L'Arpège	27/06/2025

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : « *Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école* ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour brosser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- Avec l'aide de votre comité, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (LIP, art. 83.1), remplissez la grille ci-dessous afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- Dans les cases à développement :
 - Dégagez des constats pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- Priorités et pistes d'actions
 - Formulez des priorités et des pistes d'actions pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque () sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.*

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	12/05/2025
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (LIP, art.83.1)	04/12/2025

¹ Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)

LÉGENDE

1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À développer/à retirer	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les conditions de mise en œuvre dans l'actualisation du plan de lutte				

*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Mise en place d'une équipe de travail (LIP, art. 96.12) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) <i>Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'équipe-école est mobilisée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Une vision commune est partagée avec tous	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On doit continuer à faire vivre cette vision.
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On doit les impliquer davantage afin de favoriser leur engagement. 
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Implication des élèves (particulièrement nos grands comme agents multiplicateurs, via un comité d'élèves et aussi solliciter les plus petits pour faire des affiches ou autre).

ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Cocher

Constats

1 2 3

Les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence

*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence.

Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.

Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place

Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention

Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?

oui

Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

non

Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel

Rien à préciser

+

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Nous souhaitons poursuivre le travail amorcé au plan de la prévention de la violence dans l'école.

ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Cocher

Constats

L'application des mesures de prévention

1 2 3

*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à :				
• Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberespace)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	À améliorer, particulièrement chez les plus grands
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous observons un impact du changement de rôles chez nos éducatrices en milieu scolaire qui deviennent des aides à la classe et de la surveillance.
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?				oui
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				Variable (plus difficile dans les situations répétées de...)
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				non

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Nous souhaitons offrir au personnel la formation sur la surveillance active.

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)

	Cocher			Constats
	1	2	3	
L'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous avons une courte version dans le mode de vie, mais nous aimerais l'améliorer.
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les parents sont-ils bien informés ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte sont prévues	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour les élèves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour les membres du personnel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les modalités sont-elles connues ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Cocher

Constats

Les actions spécifiques prises pour intervenir lors d'un événement

1 2 3

Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation



C'est un défi et nous travaillons afin d'avoir un langage commun entre les intervenants.

Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements



Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Cocher

Constats

Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé

1

2

3

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?



Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?



Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7)

Les mesures de soutien ou d'encadrement	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? (<i>Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 8)

Les sanctions disciplinaires	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes (*LIP, art. 75.1 alinéa 9*)

L'application du suivi des signalements et des plaintes ?	Cocher			Constats
	1	2	3	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maintien de la collaboration des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Consignation des interventions à la suite des signalements et des plaintes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				rien à ajouter
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

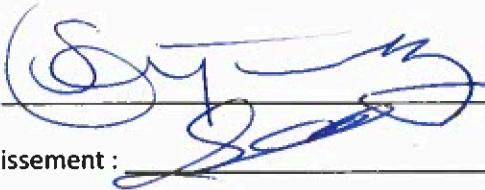
Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : **une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :**

1. **Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;**
2. **Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.**

LÉGENDE	Cocher			Constats
	1 : À maintenir	2 : À bonifier	3 : À mettre en place	
Les violences à caractère sexuel	1	2	3	
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sera mis à jour.
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Des mesures de sécurité sont en place	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Bilan				
Quels sont vos principaux constats pour cette année :	Le travail que nous avons débuté doit se poursuivre l'an prochain.			
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :	La violence verbale et le sentiment de justice sont à travailler.			

Signature de la présidence du CÉ :



Date : 03/12/2025

Signature de la direction de l'établissement :



Date : 03/12/2025